



Rando lampions

Applicable en 2025

La randonnée Lampion est organisée sous la supervision de la mairie de Coësmes, avec une logistique assurée par l'association *Les Marcheurs Co et Moi*. Le financement, comprenant notamment l'achat des lampions et des bougies, est entièrement pris en charge par la mairie. Des pots en verre spécialement conçus pour accueillir les bougies sont stockés chez Catherine (option à revoir dans les années à venir), qui met également à disposition un véhicule (option à revoir dans les années à venir) pour leur transport et leur installation autour de l'étang. L'animation est renforcée grâce à un costume de Père Noël fourni à l'association.

ETAPE	DELAI	TACHES	PERSONNES NECESSAIRES
Commande	1 mois avant l'évènement	Achat des lampions et des bougies.	A partir de 2025 la mairie assurera cette étape.
Préparation des lampions	A réception des achats	Préparer les lampions mettre baguettes et bougies.	2/3 personnes pour la préparation
Préparation des pots	La veille de l'évènement	Préparer les pots et y insérer les bougies.	2/3 personnes pour la préparation
Transport	Le jour J vers 17h	Déposer les lampions à l'église de Coësmes Prise en charge par le référent.	1 personne
Transport des pots	Le jour J vers 17h 10	Disposer les pots autour de l'étang (espacement tous les 3 pas).	5/6 bénévoles
Père Noël	Le jour J vers 18 h		2 personnes La première qui descend de l'église La deuxième qui accompagne jusqu'à l'étang
Distribution et allumage des lampions	Le jour J vers 18h 20	Allumage des lampions Début de la marche vers l'étang.	6 bénévoles qui veillent également au bon déroulé de la déambulation.
Allumage des bougies	Le jour J	Attendre le feu vert du référent de l'association. Allumer les bougies (allume gaz fournis par l'association) Dans le sens du parcours effectué par les participants.	Les bénévoles déjà présents sur le site

ETAPE	DELAI	TACHES	PERSONNES NECESSAIRES
Récupération des pots	Le jour J 19h	Eteindre les bougies et récupérer les pots qui seront stockés dans le véhicule prévu.	Les bénévoles qui ont disposé les pots autour de l'étang
Transport	Le jour J	Le véhicule est restitué au propriétaire du véhicule.	1 bénévole

Consignes pour les bénévoles :

Les bénévoles doivent porter un gilet estampillé « Les Marcheurs Co et Moi » En cas d'absence de ce gilet, le port d'un vêtement haute visibilité est fortement recommandé. Dans ce cas, un badge sera prêté sur place.

Le bureau, Le 15/12/2024

Signature des membres du bureau